

DEPARTEMENT DU TARN



# COMMUNE DE DOURGNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 octobre 2024

N° 20241007DL48

### Conseillers et Quorum

En exercice : 13

Présents : 10

Pouvoirs : 0

Date d'envoi de la convocation : 02/10/2024

Date d'affichage : 02/10/2024

## OBJET : Consultation Convention Santé avec le CDG81

L'an deux mille vingt-quatre et le 7 octobre à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

**Présents :** Mme COUGNAUD Dominique, Maire.  
Mme BOURDIN Danielle, M. COLLOT Adrien, Adjoint  
Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNÉ Isabelle,  
Mme TERRAL Patricia, MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

**Excusés :** Mme DIOT Stéphanie

**Absents :** MM. Adrien BEILLARD, Thibaud BARTOLO

**Secrétaire de séance :** M. Adrien COLLOT, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

**Quorum :** Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Mme le Maire informe le conseil que la loi de transformation de la fonction publique du 06/08/2019 a instauré pour les employeurs publics territoriaux, une obligation de financement d'une partie de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Concernant le risque « santé », il s'agit de financer des frais de soins en complément de l'Assurance Maladie. Cette protection sociale devra être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Eu égard à la complexité de la mise en concurrence de ce type de contrat, le CDG 81 propose de négocier une convention de participation afin de bénéficier de tarifs préférentiels grâce à l'effet mutualisateur engendré par leur mobilisation à l'échelle départementale. Nous disposerons, in fine, de la possibilité de ne pas adhérer à cette convention si les conditions ne nous satisfont pas.

Nous devons faire connaître notre position au CDG81 en leur communiquant notre lettre d'intention, le questionnaire complémentaire santé et le tableau statistique recensant notre effectif et les données nécessaires à l'élaboration d'une tarification adéquate qui devront parvenir au CDG81 au plus tard le 31 octobre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **DONNE** un avis favorable pour être associé à la consultation risque « santé » proposée par le CDG81
- **SE RESERVE** le droit de ne pas adhérer in fine à la convention

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

Adrien COLLOT

Le Maire

Dominique COUGNAUD

